## Maïouri Nature Guyane

2, rue Constant Chlore 97310 KOUROU - Guyane Française

Siret: 498 518 893 000 17

Mel: maiouri.nature@gmail.com

Pour en savoir plus sur Maiouri Nature :

http://www.blada.com/associations/fiche/235-Maiouri Nature Guyane.htm



## BRGM / NEWMONT MASOCHISME AVÉRÉ OU CYNISME AFFAIRISTE ?

Quelles raisons poussent la FRANCE à offrir l'or de la Guyane à une multinationale américaine qui, par le passé, lui a fait perdre des milliards d'euros ?

En 2009, trois permis de recherches (PER)<sup>(1)</sup> totalisant près de 100.000 ha ont été attribués à la société minière NEWMONT, en Guyane française.

Ces permis, contraires à l'esprit du Grenelle de l'Environnement et à la volonté de la majorité des Guyanais, ont été accordés avant même que ne soient connues les conclusions du Schéma départemental d'orientation minière (SDOM) pour la Guyane.

La question se pose du rapport existant entre cette décision hâtive et la <u>possession par le BRGM</u> (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) de 1 105 867 actions<sup>(2)</sup> NEWMONT, résultat d'un jeu de transactions boursières sur fond de procès entre les deux partis.

Il convient en effet de rappeler qu'il y a 15 ans, cette multinationale minière américaine était parvenue à déposséder la France de tous ses droits sur la plus grosse mine d'or du monde, à YANACOCHA (3) au Pérou.

Découverte par le BRGM - Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial - , la perte pour l'économie nationale des revenus de cette mine se chiffre en milliard de dollars.

La France aurait-elle perdu tout sens de l'honneur pour accepter d'offrir son or en 2010 à une multinationale qui l'a gravement spoliée en 1995 ?

Sur le plan environnemental, NEWMONT MINING s'est vu attribué en janvier 2009, " l'OSCAR de la HONTE " de " <u>PUBLIC'S EYE AWARDS</u>" (4) dénonçant chaque année les entreprises les plus polluantes au niveau mondial.

Réputation sulfureuse confirmée par une condamnation récente du <u>Gouvernement du Ghana</u> (5) à l'encontre de cette compagnie minière, pour grave pollution au cyanure.

Exigeant du prospecteur un engagement financier minimal, l'Etat va t-il réitérer la même erreur qu'avec CAMBIOR/IAMGOLD, dont le projet minier avait été rejeté et qui nous demande aujourd'hui une <u>indemnisation</u> (6) de 275 millions d'euros ?

MAIOURI NATURE GUYANE n'accepte pas que l'Etat joue ainsi de nos impôts et demande l'annulation de ces 3 permis exclusifs de recherches (PER)

- (1) Arrêté (NEM1) du 15/1/09 : 530,93 km2 Arrêté (NEM2) du 29/6/09 : 326,70 km2 Arrêté (NEM3) du 29/6/09 : 111,70 km2
- (2) Arrêté approuvant une participation financière du BRGM au capital de NEWMONT
- (3) EN SAVOIR PLUS SUR L'AFFAIRE BRGM / NEWMONT /YANACOCHA http://www.lexpress.fr/informations/or-la-france-a-triste-mine\_622436.html ainsi que http://www.lexpress.fr/informations/soupcons-au-dessus-d-une-mine-d-or\_634284.html
- (4) http://2009.publiceye.ch/cm\_data/Newmont\_Mining\_Corporation\_f.pdf
- (5) http://fr.oxfamamerica.org/actualite/actualite/ghana-societe-miniere-penalisee-pour-deversement-de-cyanure
- (6) http://www.google.com/hostednews/canadianpress/article/ALeqM5jtNiw1xvapMljN2f\_-EuikXG8EdA